

> Examen du BTSA

Il comporte deux groupes d'épreuves comptant chacun pour 50 % dans la délivrance du diplôme :

Le **premier groupe d'épreuves** est constitué par deux épreuves terminales (épreuves de synthèse) organisées en fin de formation :

Epreuve générale E1 :

Expression française et culture socioéconomique Durée : 4h00 (écrit) Coefficient : 6

Epreuve professionnelle E7 :

Diagnostic et projet d'entreprise et traitement d'une question	Coefficient : 8 (Dossier + Oral)	Coefficient : 12
Analyse de situations professionnelles	Coefficient : 4 (Dossier + Entretien)	

Une moyenne **inférieure à 9/20** à l'ensemble de ces épreuves est **éliminatoire**.

TOTAL COEFFICIENTS : 18

Le **second groupe d'épreuves** est constitué de cinq épreuves organisées sous forme de Contrôles en Cours de Formation (CCF) sur les deux années :

Epreuve E2 : modules M21 et M22 (français, économie, PIC, ...) Coefficient : 3

Epreuve E3 : modules M23 (langues vivantes) Coefficient : 3

Epreuve E4 : modules M41 et M42 (mathématiques, informatique) Coefficient : 3

Epreuve E5 : modules M51, M52, M53, M54, M55 et M56 Coefficient : 5
Contexte pour orienter l'activité agricole, outils de gestion, valorisation des produits et approvisionnement, stratégie d'entreprise

Epreuve E6 : modules M57, M58 et M59 Coefficient : 4
Stratégie d'entreprise, fonctionnement d'un agrosystème, conduite de système de production, système biotechnique innovant

TOTAL COEFFICIENTS : 18

Obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20 sur l'ensemble des épreuves, puis, ajouter les points apportés par les matières suivantes :

EPS : M31 Education Physique et Sportive	Seuls les points au dessus de 10 sont pris en compte	Coefficient : 3
MIL : M71 Module d'Initiative Locale		Coefficient : 3



Lycée Agricole
du Bourbonnais

Analyse, Conduite et Stratégie de l'Entreprise agricole



Brevet de technicien
supérieur agricole **BTS/ ACSE**

> Conditions d'admission

Après un Bac général, technologique, professionnel ou une autre formation supérieure, selon l'examen des dossiers scolaires.

Pré-inscription possible et accession à toutes les informations sur le site www.admission-postbac.fr

> Objectifs de la formation

La qualification professionnelle

Le diplôme du Brevet de technicien Supérieur Agricole atteste d'une qualification professionnelle de niveau 3. Le diplôme combine une solide formation :

- de base par les modules généraux des tronc communs
- et spécialisée par des modules professionnels originaux et innovants (conduite de projets, étude de cas concrets innovants).

Les titulaires de ce BTSA sont recherchés pour leurs capacités d'analyse et de diagnostic du fonctionnement de l'entreprise agricole.

Il forme en deux ans de futurs :

- Chefs d'entreprise agricole ou chefs d'entreprise
- Animateurs (syndicats, organismes de développement, Chambres d'Agriculture)
- Conseillers technico-économique (groupements de producteurs, organisations professionnelles agricoles)
- Technico-commerciaux (coopératives, fournisseurs de l'agriculture...)
- Techniciens en expérimentation,
- Employés spécialisés d'une administration agricole

La poursuite d'études

La poursuite d'études reste possible :

- soit pour préparer un certificat de Spécialisation,
- soit préparer un autre BTSA,
- soit accéder à une classe post BTS-IUT pour préparer des concours en écoles d'Ingénieurs ou accéder à des Concours particuliers (Eaux et Forêts, Services vétérinaires...),
- soit préparer une licence professionnelle.

> Organisation de la formation

La formation se déroule sur deux ans. L'enseignement est modulaire et organisé en 2 domaines : le tronc commun à l'ensemble des BTS et le domaine professionnel. S'ajoutent à ces contenus un module visant à accompagner l'étudiant dans son projet de formation et professionnel.

Deux modules d'initiatives locales ont été mis en place sur l'établissement :

- MIL : maîtrise de l'eau
- MIL : Le numérique et l'informatique au service de l'exploitation

Les stages d'une durée de 12 à 16 semaines sur les deux ans font partie intégrante de la formation (10 semaines de stage principal en exploitation agricole auxquelles se rajoutent des stages en organisme para-agricole).

Domaines	Modules BTSA	Horaire sur les deux ans
Projet personnel de formation et professionnel	M 11 - Accompagnement au projet personnel et professionnel	87 h
	Tronc commun : ouverture sur le monde	M 21 - Organisation juridique, économique et sociale M 22 - Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation Activités pluridisciplinaires
	M 31 - EPS = éducation physique et sportive	116 h 87 h
	M 41 - Traitement des données M 42 - Technologies de l'information et du multimédia	72,5 h 43,5 h
Domaine professionnel	M 51 - Diversité des agricultures et politiques publiques	87 h
	M 52 - Agriculture, agriculteurs, environnement professionnel et territorial	43,5 h
	M 53 - Gestion économique et financière de l'entreprise agricole	159,5 h
	M 54 - Gestion sociale, administrative, juridique et fiscale de l'entreprise agricole	72,5 h
	M 55 - Entreprise agricole, produits agricoles et marchés	43,5 h
	M 56 - Stratégie de l'entreprise agricole	29 h
	M 57 - Fonctionnement d'un agroécosystème	87 h
	M 58 - Conduite de systèmes biotechniques	232 h
	M 59 - Construction d'un système biotechnique innovant	58 h
	Activités pluridisciplinaires	150 h
Autres activités	M 61 - Stage(s) : mises en situations professionnelles	12 à 16 semaines
	M 71 - MIL = Module d'Initiative Locale	87 h